



COMMUNE DE VILLENEUVE

MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 02/2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Demande de crédit pour frais d'honoraires d'ingénieur électrique pour la
remise en état de la distribution électrique
et informatique du Collège Lac

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Sur demande expresse des services cantonaux, la mise à niveau et un équipement complémentaire des salles de classes en matière informatique est nécessaire. De plus, il faut relever la vétusté de certaines installations électriques dans plusieurs bâtiments scolaires anciens.

La Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs électriques afin d'établir une première estimation du coût de ces travaux et proposer une offre d'honoraires jusqu'à soumissions rentrées et propositions d'adjudication.
Cela correspond au crédit qui vous est soumis dans le cadre du présent préavis.

Un second préavis sera déposé une fois ce travail exécuté et ces travaux sont prévus, dans la mesure du possible, pendant les vacances estivales de 2018.

Le bureau d'ingénieurs mandaté a proposé plusieurs variantes et estimé le coût des travaux comme suit :

Pour le Collège Lac Sud

- a. Remise à niveau à 100% pour une période de 35 à 40 ans,
y compris transformation totale des installations. Frs 391'100.- HT
- b. Remise à niveau à 40-45% pour une période de 12 à 15 ans
y compris transformation partielle des installations Frs 167'000.- HT
- c. Remise à niveau à 15-20% pour une période de 3 à 5 ans
sans transformation profonde Frs 69'000.- HT

Pour le Collège du Lac Nord

- a. Remise à niveau à 100% pour une période de 35 à 40 ans, y compris transformation totale des installations. Frs 261'100.- HT
- b. Remise à niveau à 40-45% pour une période de 12 à 15 ans y compris transformation partielle des installations + câblage universel dans son ensemble Frs 156'000.- HT
- c. Remise à niveau à 15-20% pour une période de 3 à 5 ans sans transformation profonde Frs 46'000.- HT

Pour la salle de gymnastique du Collège Lac

- a. Remise à niveau à 100% pour une période de 35 à 40 ans, y compris transformation totale des installations. Frs 167'000.- HT
- b. Remise à niveau à 40-45% pour une période de 12 à 15 ans y compris transformation partielle des installations Frs 74'000.- HT
- c. Remise à niveau à 15-20% pour une période de 3 à 5 ans sans transformation profondes Frs 30'000.- HT

2. Choix des variantes

La Municipalité s'est déterminée pour le choix des variantes suivantes :

Réfection maximale (variante a) pour les bâtiments les plus anciens, soit le Collège Lac Sud et la salle de gymnastique du Collège Lac et réfection plus légère (variante b) pour le bâtiment le plus récent, soit le Collège Lac Nord.

Collège du Lac Sud (variante a)

Remise à niveau pour une période de 35 à 40 ans, y compris transformation totale des installations. Frs 391'100.- HT

Collège du Lac Nord (variante b)

Remise à niveau pour une période de 12 à 15 ans, y compris transformation partielle des installations + câblage universel dans son ensemble Frs 156'000.- HT

Salle de gymnastique du Collège Lac (variante a)

Remise à niveau pour une période de 35 à 40 ans, y compris transformation totale des installations Frs 167'000.- HT

Nous précisons que ces estimations ne tiennent pas compte des travaux annexes, percements de murs, maçonnerie, retouches de peinture, etc...

Le présent préavis concerne donc les honoraires d'ingénieur électrique comprenant l'avant-projet, le projet de construction, la demande d'autorisation, l'appel d'offres, la comparaison des offres reçues et la proposition d'adjudication.

Une fois ce travail effectué, la Municipalité déposera un second préavis pour les travaux avec une estimation précise des coûts de ceux-ci.

Pour le Collège du Lac Sud, TVA incluse	Frs	40'144.-
Pour le Collège du Lac Nord, TVA incluse	Frs	20'088.-
Pour la salle de gymnastique du Collège Lac, TVA incluse	Frs	21'115.-
Divers et imprévus	Frs	8'653.-
Total, TVA incluse	Frs	<u>90'000.-</u>

PRÉAVIS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. De l'autoriser à confier le mandat d'ingénieur précité ;
2. de lui accorder un crédit d'investissement de Frs 90'000.- ;
3. de l'autoriser à financer ce montant par la trésorerie courante ;
4. de l'autoriser à amortir ce montant sur 2 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 7 mars 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  C. Ingold

Le Secrétaire :  Y. Cheseaux



Déléguée de la Municipalité : Mme Corinne Ingold, Syndique

Villeneuve, le 7 mars 2017/YCX